



Luxembourg, le 19 décembre 2019

## Motion

La Chambre des Députés,

- Considérant l'Accord de Paris ratifié par le Luxembourg en octobre 2016 ;
- Considérant que le changement climatique est principalement une conséquence de la combustion massive d'hydrocarbures ;
- Considérant que la SICAV-FIS du Fonds de compensation commun au régime général de pension (FDC) détient, selon le rapport 2018, des actifs à hauteur d'au moins 500 millions d'euros d'entreprises liées à l'exploitation d'hydrocarbures ;
- Considérant que les fonds publics tel que le FDC doivent jouer un rôle précurseur en matière d'investissements responsables ;
- Considérant qu'une politique d'investissement responsable du FDC peut entraîner un effet imitatif de la part d'autres fonds de retraite au niveau international ;

Invite le Gouvernement

- à charger le Conseil d'administration du FDC d'exclure rapidement et durablement toutes les entreprises liées à l'exploitation des hydrocarbures de l'univers d'investissement du FDC.

Marc Baum

David Wagner